

# Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 décembre 2024

n° 271-24 C

**Objet :** RD - Convention relative à la mise en œuvre du Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI)

- date de convocation le 13 décembre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 59

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Vincent Miguet
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Cécile Trahand
<b>Arith</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barberaz</b>	Christophe Pierretton
<b>Barby</b>	Martine Lambert - Alain Thieffenat
<b>Bassens</b>	Eric Delhommeau
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	James Hallay - Josette Rémy
<b>Challes-les-Eaux</b>	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Philippe Vuillermet
<b>Chambéry</b>	Franck Morat
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Bruno Stellian
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Jean-François Poitou
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen - Alain Saurel
<b>Saint-Baldoph</b>	Valentin Hachet
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoultre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Jimmy Bâabâa à Daniel Bouchet - de Anne-Marie Barouti à Alain Saurel - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Walter Sartori à Franck Morat - de Alexandra Turnar à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 9

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Raphaële Mouric - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

## GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

# Conseil communautaire du 19 décembre 2024

délibération n° 271-24 C

objet **RD - Convention relative à la mise en œuvre du Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI)**

Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, expose que depuis 2019, l'Etat propose aux collectivités territoriales de signer des CTAI, pour favoriser l'intégration des personnes primo-arrivantes en situation régulière, dont les réfugiés (bénéficiaires de la protection internationale), résidant sur leur territoire. Le programme territorial doit obligatoirement porter des actions autour de l'accès au logement des publics et peut également présenter des actions d'accès à l'emploi, à la mobilité, à la culture, à la santé, au sport etc.

La candidature déposée par Grand Chambéry pour porter un CTAI a été retenue.

Les CTAI permettent :

- de répondre à l'enjeu général de cohésion sociale que représente une bonne intégration des étrangers en situation régulière sur le territoire,
- de proposer une incitation financière aux collectivités pour soutenir leurs projets en matière d'intégration,
- de s'appuyer sur l'expertise des acteurs locaux et leur connaissance du territoire,
- mieux prendre en compte les enjeux des territoires, les besoins spécifiques des personnes étrangères et favoriser la coordination locale entre les différents acteurs en matière d'intégration des étrangers,
- de proposer des actions innovantes complémentaires aux dispositifs existants et au droit commun,
- d'inscrire les actions dans la durée en offrant un horizon pluriannuel de contractualisation.

A ce jour, 29 territoires se sont engagés dans la démarche portée par la délégation interministérielle d'accueil et d'intégration des réfugiés.

Grand Chambéry, au titre de sa compétence emploi et insertion, et en tant que porteur de projets dans le cadre des appels à manifestation d'intérêt « Logement d'abord » et « Territoire zéro non recours », tient une place importante dans les dispositifs permettant de développer des actions cibles pour ces publics. Il s'agit de valoriser l'expertise locale des acteurs déjà engagés pour ces publics, de faciliter la coordination locale grâce aux interventions des différents partenaires sur les deux volets habitat et emploi principalement, de développer des liens avec les services de Grand Chambéry (mobilité, grands équipements, habitat, insertion, emploi...), et de proposer des actions complémentaires.

L'enveloppe financière globale du projet est de 89 990 €, dont 77 490 € financés par l'Etat et 12 500 € par Grand Chambéry pour la première année, sous réserve du vote du budget 2025. Cette enveloppe est répartie entre la coordination du projet, le financement d'actions en vue de favoriser le développement des liens avec des professionnels sociaux du territoire, le financement des actions sociolinguistiques et de formation sur les traumatismes liés aux migrations.

Il est proposé de conclure un contrat avec l'Etat pour deux années, du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat et en matière d'emploi et d'insertion,

**Vu** la délibération n° 161-24 C du Conseil communautaire du 19 septembre 2024 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs 2024/2026 relative à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'abord »,

**Vu** l'avis de la commission politique de la ville, emploi, insertion et renouvellement urbain du 17 octobre 2024,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

**Article 1 : d'approuver** le Contrat territorial d'accueil et d'intégration des étrangers primo-arrivants, dont les bénéficiaires d'une protection internationale et d'une protection temporaire,

**Article 2 : d'autoriser** le président ou son représentant à signer le contrat ainsi que tout document à intervenir.

le président,  
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Repentin', written in a cursive style.



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **271-24 C**

Objet de l'acte :	RD - Convention relative à la mise en œuvre du Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI)
Classification Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 6 - Emploi-formation professionnelle
Date de l'acte :	19 décembre 2024
Annexe(s) :	Annexe 1

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20241219-lmc1H32802H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32802H1

Date de transmission en Préfecture :	20 décembre 2024
Date de réception en Préfecture :	20 décembre 2024
Date de publication sur le site internet:	vendredi 20 décembre 2024